Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 28

Artikel: Suicides expiatoires
Autor: G. F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256199

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 15 juillet 1906 | N° 28 | Première année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du

LE PAYS DU DIMANCHE

Pays du dimanche à Porrentruy — TELEPHONE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Suicides expiatoires

L'étape avait été dure ce jour-là et la marche particulièrement pénible sous le soleil de plomb, par une chaleur humide, par une véritable température d'étuve. Les guides nous avaient conduits par les sentiers indigènes aux mille détours ordinaires et, suivant leur habitude, n'avaient pas daigné prendre un raccourci. Notre premier soin avait été, après le dîner sommaire composé de l'inévitable poulet étique et des œufs journaliers, d'éteindre les photophores qui attiraient les voraces moustiques et de nous allonger sur les chaises longues. La conversation ne tarda pas à devenir languissante.

Le calme de la nuit africaine, subitement descendue en ces régions où le crépuscule dure quelques minutes à peine, n'était troublé que par le chant strident des cricris et par le bruit des disputes des boys se partageant les restes du festin. Les ustensiles de cuisine et de table rangés dans leurs caisses respectives, les domestiques noirs s'étaient retirés un peu à l'écart. Et nous entendîmes, quelques instants après, les interminables couplets d'une complainte chantée par l'un d'eux. Si la musique en mineur était monotone, l'air, qui semblait être le refrain, ne manquait pas d'un certain charme pittoresque et de couleur locale.

Dès le début de la chanson, le capitaine Hicks, notre compagnon, ne s'était plus mêlé à la discussion. S'éloignant doucement, il avait paru prendre un intérêt tout particulier au développement de l'histoire débitée par le noir, sur son rythme monotone. Pour ne pas le troubler, nous-mêmes nous nous étions tus. Il allait être temps de se séparer et de gagner les tentes lorsque, sortant de la méditation où il était absorbé, le capitaine Hicks nous dit :

— Vous vous êtes demandés certainement tout à l'heure pourquoi j'avais suivi, sans en perdre un mot, l'espèce de mélopée plaintive chantée par ce grand diable noir qui est mon boy, Aoutué. Eh ! bien, voici. Je vous ai déjà raconté qu'avant d'être dans l'armée, j'étais venu en Afrique, comme agent de factorerie, pour le compte d'une grande société de commerce qui avait alors des comptoirs sur toute la Côte. Je vous parle de plus de quinze ans. J'avais été désigné tout d'abord pour seconder un agent qui dirigeait la succursale de Prashon. Ce « vieux frère de la Côte », comme il s'appelait lui-même, avait « bourlingué » un peu partout dans l'Afrique occidentale alors découverte ; ses avis, ses conseils m'étaient précieux, car il connaissait à merveille les races les plus diverses de cette partie du continent noir. Et lorsque, la rude journée de labeur terminée, il me narrait ses aventures, les événements quelquefois extraordinaires auxquels il avait assisté au Sénégal, en Casamance, au Dahomey, dans les Rivières de l'huile, aux bouches du Niger, les mœurs curieuses des habitants de ces régions, je ne me lassais pas, vous le pensez bien, de l'écouter. Toutes ces choses étaient si neuves pour moi et le langage de mon chef était si pittoresque ! Je ne me rappelle pas cependant avoir été plus frappé que le jour où il m'apprit une horrible coutume ashantie. Je me souviens de son récit comme si je l'avais entendu hier, et il m'a été donné d'être le témoin révolté, mais impuissant, d'une application particulièrement cruelle de cette coutume.

Dans certaines tribus, si un indigène, en se suicidant, attribue son acte de désespoir à la conduite d'une autre personne à son égard, cette dernière est obligée, de par la loi locale, de subir exactement le même sort. Cette pratique s'appelle — je traduis textuellement — « se tuer soi-même sur la tête d'un autre » et la personne ainsi soupçonnée par la désignation du décédé doit subir une mort en tous points identique à celle de sa prétendue victime. Je me hâte d'ajouter d'une part que de pareils suicides sont rares et que d'autre part, la famille du désespéré abandonne, dans la généralité des cas, son droit de mort sur l'indigène indiqué comme la cause du malheur survenu. Elle reçoit en échange — c'est d'ailleurs ainsi que sont punis la plupart des meurtres dans cette partie de l'Afrique — une sorte de dommages-intérêts en espèces ou en bétail. Il y a même des tarifs fixement déterminés et je crois bien que l'amende pour les affaires de l'espèce est de 20 onces d'or, quelque chose comme un millier de francs, somme considérable pour le pays, car elle représente la valeur de plusieurs esclaves.

Mais cette compensation peut être refusée et le châtiment exigé dans son entière rigueur. J'ai vu le fait se produire. Dans la région d'Elmina vivait, avec ses parents, une jeune fille nommé Sicca, dont la réputation de beauté s'étendait au loin. Et de fait, elle était vraiment belle. Il eût été impossible de ne pas la remarquer de suite quand on la voyait au milieu de ses compatriotes et vous savez que la race de cette partie de la Gold Coast ne passe pas, à juste titre d'ailleurs, pour une être une des plus laides de la Côte occidentale. De taille moyenne, élancée, les attaches fines, bien pro-

---

Feuilleton du *Pays du dimanche* 26

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Le regard surpris et soudainement inquiet de la jeune fille va de ce désordre au visage altéré de son père. Elle s'approche de lui, et tendrement elle le baise au front.

— On dirait que vous ne vous êtes pas couché, tant vous paraissez fatigué ! dit-elle affectueuse. Vous avez perdu quelque chose, père ?... Puis-je vous aider dans vos recherches ? poursuivit-elle. Bientôt, vous pourrez ne plus vous surmener ainsi, Gauthier m'a dit hier qu'il consentirait à venir près de vous comme secrétaire si cela vous est agréable, j'en suis très heureuse.

Elle rougit en prononçant le nom du lieutenant. Elle venait de voir à l'angle de la cheminée la rose tombée de son corsage et ramassée par le jeune homme la nuit précédente. Elle se penchait pour la ramasser, cherchant à s'expliquer comment cette fleur pouvait être là, mais avant qu'elle en eût le temps, le banquier l'arrêta.

— Ne touche pas à cette fleur, Chantal, je te le défends ! fit-il sévèrement. Je défends également qu'on enlève de la place qu'il occupe ce mouchoir parfumé dont les initiales compromettantes pourront, au besoin, servir utilement de pièce à conviction.

Chantal n'entendit pas ces derniers mots.

— Comment ces objets se trouvent-ils ici à cette heure ? demanda-t-elle. Cette rose faisait partie de ma parure d'hier, elle s'en est détachée au cours de la soirée, j'ai autorisé Gauthier à la conserver. Je reconnais aussi son mouchoir. Je l'ai brodé pour la vente de charité à laquelle l'ami de Luc en a fait l'acquisition, et je le lui ai réclamé pour y ajouter son chiffre.

— Voilà des indications dont je prends note ! fit M. de Verneuil d'un ton amer.

Il cessa de marcher et vint s'asseoir dans son fauteuil de bureau, indiquant près de lui un siège à la jeune fille.

— J'ai été cette nuit victime d'un vol de cinquante-deux mille francs, dit-il gravement. Quel est le coupable ?... Comment a-t-il pu pénétrer ici sans faire d'effraction ? Je l'ignore ! Cependant, bien que cette somme soit énorme, j'en donnerais le double sans un regret, je l'affirme, pour n'avoir pas trouvé ici les objets dont toi-même reconnais à première vue le propriétaire. A qui donc peut-on se fier ici-bas ?

Chantal se leva comme si elle était mue par un ressort :

— Vos soupçons ne peuvent effleurer Gauthier, mon père ? Il est incapable d'avoir commis cette bassesse ! protesta-t-elle avec énergie.

Les mains jointes, le visage décoloré, la jeune fille fixait sur le visage impénétrable